

EDITO MENSUEL

Dé(réseau)nnable ?

Trop de liberté menace-t-elle la liberté ? La question peut sembler saugrenue tant, le monde connaît une vague de démagisme, une montée du populisme et la gouvernance de régimes qui se montrent plus autoritaires. Néanmoins, à y regarder de plus près, les réseaux sociaux sont devenus le terreau de revendications plus ou moins légitimes mais également un espace d'expression où déferle la haine, le ras-le-bol et pire, le ressentiment. En France, le mouvement des « gilets jaunes », qui éprouve les pires difficultés à se structurer, à trouver une formidable caisse de résonance pour se développer grâce aux réseaux sociaux à travers toute la France.

Nous ne sommes pas là pour remettre en cause certaines revendications, mais pour alerter sur les risques que cela peut faire peser sur la démocratie. Rappelons que la démocratie est un régime qui légitime le droit d'expression et de pensée. D'autre diront, que la démocratie doit garantir la souveraineté du peuple, légitimant ou expliquant certains de leur propos ou actes.

Néanmoins, face à la flopée d'informations tronquées ou pire de fausses informations diffusées au plus grand nombre, le contrôle des réseaux sociaux, n'est-il pas d'actualité ? D'autant, que les algorithmes favorisent l'entre-soi. Les groupes « Gilets Jaunes » prolifèrent sur les réseaux sociaux à travers des groupes ou de vidéos partiales. Les adhérents à ce mouvement se nourrissent de ces informations plus ou moins vraies au détriment des médias traditionnels où l'information se doit d'être vérifiée et regroupée avant sa diffusion. D'ailleurs, il n'échappe à personne que les journalistes sont pris à parti et stigmatisés. Ce qui est un réel avertissement dans une démocratie.

Le problème est déjà pris au sérieux. Emmanuel Macron s'était entretenu avec Mark Zuckerberg, PDG de Facebook à ce sujet. Et cela devient urgent, près d'1 Français sur 3 s'informe par les réseaux sociaux. Néanmoins, la liberté est un bien commun précieux obtenu de haute lutte. La limiter au titre de la protection de la démocratie est risquée. Mais le choix est-il encore possible ?

Rédaction achevée le 07/12/2018

Pascal Chiarla - C&M Finances

QUESTIONS DU MOIS

Une victoire à la Pyrrhus ?

Décidément les GAFA restent un mastodonte. L'Europe était attendue au tournant afin d'établir une taxe de 3% sur le chiffre d'affaires généré par les données. Le but, couvrir le périmètre le plus large possible afin de lever une taxe sur le plus grand nombre d'entreprises du net. Las, face aux réticences de l'Irlande, qui accueille le siège de la plupart d'entre elles en raison d'une taxation favorable, et de l'Allemagne, qui ne veut pas ouvrir un nouveau front avec les Etats-Unis, les entreprises du secteur ne seront taxées que sur la publicité en ligne favorisant du même coup Amazon, soit des recettes d'1 milliard d'EUR contre 4 à 5 attendus. Pour l'heure, cela reste à l'état de projet. Soumise au vote des 28 états de l'Union européenne, la taxe pourrait être adoptée en 2019... et appliquée qu'à partir de 2021. En France, le gouvernement a annoncé vouloir accélérer quitte à les taxer en 2019 seule dans son coin. L'Europe a-t-elle manqué l'occasion de montrer qu'elle peut être forte et unie ?

Une nouvelle forme de protectionnisme ?

Décidément l'accalmie aura été de courte durée entre les Etats-Unis et la Chine. Alors qu'américains et chinois décidaient, le 1^{er} décembre, d'une trêve sur les traités commerciaux de 3 mois, la directrice financière du groupe Huawei, 2^{ème} fabricant de portables au monde, s'est faite arrêter à la demande des autorités américaines. Meng Wanzhou, fille également du fondateur de l'entreprise télécom, est soupçonnée d'avoir violé l'embargo avec l'Iran. Tout comme ZTE il y a quelques mois. Une pierre de plus dans le jardin des relations sino-américaines, avec en ligne de mire la place de numéro 1 dans le secteur des hautes technologies. Rappelons que la Chine à travers son plan 2025 veut développer des secteurs stratégiques tel que la robotique et le développement des puces électroniques. Un plan qui en effraie certains. A l'image du Japon qui a d'ores et déjà indiqué que ZTE et Huawei étaient exclus des marchés publics. Après l'arrestation de Carlos Ghosn au Japon, une nouvelle forme de protectionnisme serait-elle en train de voir le jour, le protectionnisme judiciaire ?

Reparti pour un tour ?

Dix-sept mois pour rien ou presque. Finalement Theresa May s'est refusée à présenter à la Chambre des Communes l'accord sur le Brexit obtenu aux forceps avec l'Union européenne. Il faut dire que la Première ministre était sûre de le perdre et donc de devoir quitter ses fonctions. Les fervents europhobes ne peuvent accepter que le Royaume-Uni demeure dans l'Union douanière afin d'éviter une frontière entre l'Irlande du nord et la République irlandaise. Ce fil d'Ariane est inacceptable pour les fervents supporters du Brexit. Mais un accord commercial est-il possible entre Londres et Bruxelles ? Rien n'est moins sûr. Dans une Europe fustigée de toutes parts, une renégociation entre l'Europe et le Royaume-Uni semble difficile. Et l'Europe ne semble pas décider à repartir pour un nouveau round de négociations. Et le temps presse, le Brexit est prévu le 29 mars 2019. Les alternatives restent peu nombreuses. Un Brexit sans accord ou un maintien dans l'Union ? Theresa May joue son fauteuil et l'Europe sa crédibilité.

Ce document d'information ne peut être reproduit, communiqué, ou publié, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable et écrite de C&M Finances.

Ce document commercial ne saurait être interprété comme un engagement contractuel ou précontractuel de la part de C&M Finances ni comme une sollicitation à la souscription de l'OPCVM cité (des OPCVM cités).

Il est produit à titre purement indicatif et peut-être modifié à tout moment sans préavis.

Les informations (analyses) contenues dans ce document, notamment les informations chiffrées, sont issues en partie de sources externes considérées comme dignes de foi.

C&M Finances attire l'attention de l'investisseur sur le fait que les chiffres cités ont trait aux années écoulées et que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

C&M Finances ne garantit, par ailleurs et d'aucune manière, les performances courantes ou futures de l'OPCVM cité (des OPCVM cités) dans ce document.

Il est rappelé ici que tout investissement financier comporte des risques (les risques de marché, le risque de perte en capital, le risque de change notamment) pouvant se traduire par des pertes financières. Dès lors, C&M Finances recommande, préalablement à tout investissement, au destinataire du présent document de lire attentivement le DICI et le prospectus de l'OPCVM qui sont tenus disponibles gratuitement en langue française à son siège social ou sur son site internet (www.cm-finances.com) et de s'assurer qu'il dispose de l'expérience et des connaissances nécessaires lui permettant de fonder sa décision d'investissement, notamment au regard de ses conséquences juridiques et fiscales.

La valeur liquidative de l'OPCVM est susceptible de connaître une volatilité élevée du fait de la composition du portefeuille.

Ce document d'information n'a pas pour but de fournir et ne doit pas servir à fournir des conseils d'ordre comptable, juridique ou fiscal ou des recommandations d'investissement. Source: C&M Finances